



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint-Denis, le 09 mars 2005

DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION

Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale

nominatrégisseur06.doc

ARRETE N° 572 /SG/DR/1

portant nomination d'agents de police municipale
en qualité de régisseur titulaire et suppléant au sein d'une régie d'Etat
dans la commune de Trois-Bassins

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu l'arrêté préfectoral n°571 en date du 09 mars 2005 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Trois-Bassins,
Vu la demande en date du 07 février 2005 de Monsieur le Maire de la commune de Trois-Bassins,
Vu l'avis en date du 04 mars 2005 de Monsieur le Trésorier-Payeur Général,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur HOAREAU Bernard Jean Marie Dominique, Gardien principal de la police municipale de la commune de Trois-Bassins, est nommé régisseur titulaire pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L 121-4 du code de la route.

Article 2 : Madame Marie Alice RIVIERE est désigné en qualité de régisseur suppléant. Elle remplace le régisseur titulaire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Article 3 : Les autres policiers municipaux de la commune de Trois-Bassins sont désignés mandataires.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Trésorier-Payeur Général, le Maire de la commune de Trois-Bassins, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD

